

La question a été soulevée à la Chambre des communes la première fois par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) le 27 janvier 1977 au moyen d'une motion présentée en conformité de l'article 26 du Règlement vu la situation d'urgence qui existait à ce moment-là d'après nous.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): La motion ce jour-là portait sur l'incapacité du gouvernement à contrer la menace que faisait peser le gouvernement de la province de Québec. C'était la première fois que l'on saisissait la Chambre des communes de la question. Le 18 avril 1977, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a de nouveau demandé que la question soit débattue. Le 30 mars 1977, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a demandé que la Chambre tienne un débat sur cette question. De nouveau, le 31 mars 1977, le député d'Edmonton-Strathcona a demandé que l'on étudie cette affaire et que l'on traite des problèmes de la Confédération de même que des questions qu'a finalement soulevées le gouvernement dans sa motion, mais sur le plan des difficultés sociales et économiques auxquelles le pays doit faire face.

Enfin, le député de Kingston et les Îles a relancé la question au premier ministre (M. Trudeau) le 28 avril 1977. Le premier ministre a alors répondu qu'il voyait cette idée d'un bon œil. On propose depuis longtemps la mise sur pied d'un comité et la participation du Parlement à ce débat. C'est la loyale opposition de Sa Majesté qui a soulevé la question pour la première fois et j'espère que le leader du gouvernement à la Chambre n'avait pas l'intention d'induire cette dernière en erreur quand il a mentionné qu'il était l'instigateur du débat. Ce n'est pas lui du tout; il est resté assis sans dire un mot.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que nous avons eu la possibilité de soulever cette question à l'occasion des jours qui nous étaient réservés. Nous avons effectivement soulevé la question à l'occasion d'un de ces jours, le 19 mai, sous la forme d'une motion inscrite au nom du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner); nous avons tenu un débat ici sur le sujet de l'unité nationale et de l'échec des programmes économiques et sociaux du gouvernement, échec qui a entraîné une grande partie des malheurs dont souffre le pays. De plus, quand le gouvernement a finalement accepté, nous avons consenti à consacrer au débat un des jours qui nous sont réservés. Nous avons insisté pour que l'on prolonge les heures consacrées à ce débat. J'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre s'il ne voulait pas consacrer une journée de plus au débat. Il n'a pas répondu.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): La raison pour laquelle je soulève la question de privilège est importante parce que le

Privilège—M. Baker (Grenville-Carleton)

leader du gouvernement à la Chambre sait à quel point j'ai insisté auprès de lui. Je suis donc personnellement en cause. Je lui ai demandé la tenue d'un débat avec l'idée de présenter le genre de motion qui a été inscrite dans l'amendement et qui fait état d'un comité parlementaire. Je l'ai fait au cours des diverses rencontres que nous avons eues parce que je pense que c'est important. Tout comme le député de Kingston et les Îles, je pense qu'il est important que le Parlement s'occupe de cette question de façon permanente. Cette idée se trouve dans la motion présentée hier dans l'excellent discours du chef de l'opposition (M. Clark).

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans mes rapports avec mon ami le leader du gouvernement à la Chambre, rien n'indiquait que cette solution serait rejetée par le gouvernement. C'est le 9 juin 1977 seulement qu'on m'a informé malgré mes suggestions et même de mon insistance au sujet de la forme du débat et de la création d'un comité, que le gouvernement reconsidérerait la motion qu'il allait présenter. A ce qu'on me dit maintenant, le premier ministre avait estimé à l'origine qu'un comité parlementaire serait une bonne chose, mais le caucus gouvernemental a fini par refuser toute intervention de ce genre.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux bien entendre le député débattre la question de privilège, mais il s'en écarte pour discuter de la question au fond.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si c'est innocemment qu'il a dit que le gouvernement avait été le premier à parler de la chose, s'il m'en donne l'assurance je l'accepterai. Mais s'il ne veut pas me donner cette assurance, j'exigerai qu'il retire ce qu'il a dit au sujet du gouvernement qui aurait été le premier à lancer le sujet. Car s'il refuse, le ministre induit la Chambre en erreur.

Une voix: Suffit.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y aussi autre chose dont j'aimerais parler.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais pas s'il doit y avoir d'autres interventions. En soulevant la question de privilège, le député s'est plaint des déclarations faites par le président du Conseil privé (M. MacEachen) au cours de la période des questions d'aujourd'hui.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je regrette que la discussion d'une affaire d'aussi peu de conséquence, quelle qu'en soit l'issue, fasse perdre autant de temps à la question primordiale de l'unité nationale.

Des voix: Oh, oh!